

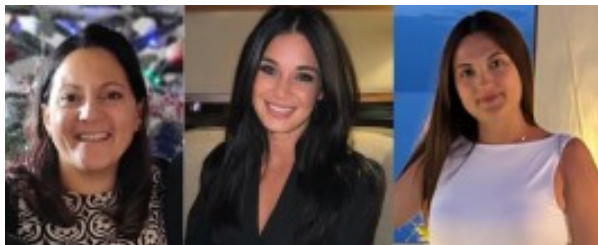
De: Mairie Le Pin <secretariat@mairielepin.fr>
Envoyé: lundi 9 mars 2026 10:57
À: Annabelle ESTEBAN
Objet: Lettre d'information n°14 Le Pin : Votre Newsletter du mois de mars !

Problèmes d'affichage ? [Affichez cette newsletter dans votre navigateur.](#)



LETTRE D'INFORMATION N°14 - LE PIN Mars 2026

Bienvenue aux infirmières



Le pôle santé du Pin accueille **trois infirmières** qui ouvriront leur cabinet ce **12 mars**.

À cette occasion, elles ont accepté de répondre à quelques questions.

Pouvez-vous vous présenter ?

Nous sommes trois infirmières diplômées d'État, passionnées par notre métier et animées par des valeurs communes : **professionnalisme, bienveillance, écoute et qualité des soins**.

Forts de parcours complémentaires, nous avons choisi de nous associer afin d'offrir une **prise en charge globale, sécurisée et humaine pour nos patients à domicile**.

Notre objectif est d'assurer des soins de qualité tout en instaurant une **relation de confiance**, basée sur le **respect, la disponibilité et la proximité**.

Diplômée depuis 2004, **Florence** bénéficie d'une **grande expérience dans le service des urgences**.

Réactive, rigoureuse et expérimentée, elle est **spécialisée dans les soins techniques et spécifiques**, assurant une prise en charge sécurisée même dans les situations les plus complexes.

Diplômée depuis 2018, **Victorialyne** a exercé principalement en **chimiothérapie** mais aussi en **chirurgie et en médecine générale** ce qui lui a permis de développer des **compétences techniques solides** et un sens aigu de l'organisation. Son esprit d'équipe et sa capacité d'adaptation font d'elle un véritable pilier dans la coordination des soins.

Diplômée depuis 2022, **Anaïs** a acquis une solide expérience dans les services d'**oncologie, chimiothérapie, chirurgie et cardiologie**. Appréciée pour sa grande capacité d'écoute et sa disponibilité, elle met un point d'honneur à accompagner chaque patient avec **douceur, bienveillance et professionnalisme**.

Ensemble, nous nous engageons à :

- offrir des **soins personnalisés et de qualité**,
- **respecter la dignité** et le confort de chaque patient,
- **travailler en lien** avec les médecins et les autres professionnels de santé,
- être **disponibles, à l'écoute et bienveillantes**.

Nous avons à cœur de vous accompagner avec sérieux, humanité et professionnalisme au quotidien.

Pourquoi avoir choisi notre village ?

Le Pin est une commune à taille humaine, où la relation entre les professionnels de santé et les habitants est essentielle. Nous avons été sensible à l'**accueil de la municipalité, au cadre de vie agréable et à la volonté de préserver une offre de soin de proximité** pour les habitants.

Pourquoi notre pôle santé a-t-il retenu votre attention ?

Le pôle santé du Pin représente un véritable atout pour la commune. Son organisation **favorise le travail en équipe**, la coordination entre professionnels de santé et une **meilleure continuité des soins**. Cette approche correspond pleinement à notre vision de l'exercice d'infirmières libérales.

Quel message souhaitez-vous adresser au Pinois ?

Nous souhaitons assurer les Pinois de notre **disponibilité et de notre engagement**. Nous mettrons tout en œuvre pour offrir des **soins de qualité, fondés sur le respect, l'écoute et la proximité**, afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. Nous vous proposerons des **soins à domicile** mais également **au cabinet le soir à partir de 19h sur rendez-vous**.

La prise de rendez-vous s'effectuera uniquement par téléphone au **06 41 51 81 27**.

Nouveau médecin généraliste

Nous sommes heureux d'annoncer la signature d'une **convention de partenariat** entre la commune représentée par notre maire **Lydie Wallez** et la **CCPMF** représentée par son **Président Jean-Louis Durand**, afin de renforcer l'offre de soins à Le Pin, au sein de notre pôle santé.



Cette convention concrétise l'arrivée prochaine d'un nouveau médecin généraliste qui a choisi de s'installer sur notre commune. Souhaitant pratiquer en tant que salarié, il sera employé par la CCPMF.

Les formalités nécessaires à son installation au pôle santé sont en cours de préparation, pour un **démarrage envisagé à la mi-avril**.

La commune de Le Pin se réjouit de cette collaboration entre collectivités, au service exclusif de l'accès aux soins pour nos habitants.

Élections municipales 2026



Les **élections municipales à venir** constituent un moment essentiel de la vie démocratique locale. Elles permettent aux citoyens d'élire les membres du conseil municipal et, indirectement, le maire, qui auront la responsabilité de gérer les affaires de la commune pour les années suivantes.

Les **élections municipales déterminent l'orientation des politiques publiques à l'échelle de la commune** : urbanisme,

logement, écoles, transports, environnement, sécurité, vie associative et culturelle. Les décisions prises par le conseil municipal ont un impact direct sur le quotidien des habitants.

Toutefois certaines compétences, comme l'assainissement, la petite enfance, le développement économique... peuvent relever d'autres structures intercommunales.

C'est pourquoi ce scrutin suscite généralement un fort intérêt, notamment dans les villes où les projets d'aménagement ou les questions budgétaires font débat.

Dans les communes de 1 500 habitants et plus, les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, selon un système proportionnel avec une prime majoritaire. La liste arrivée en tête obtient un nombre de sièges lui assurant une majorité au conseil municipal, tandis que les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu un nombre suffisant de voix. Ce mode de scrutin vise à garantir à la fois une représentation pluraliste et une majorité stable pour administrer la commune.

À l'approche des élections, plusieurs thèmes dominent généralement la campagne :

- La transition écologique et le développement durable
- La gestion des finances locales
- La sécurité et la tranquillité publique
- L'attractivité économique et l'emploi
- Les services publics de proximité et notamment la santé

La participation aux élections municipales est un indicateur important de la vitalité démocratique. Ces dernières années, l'abstention est devenue un enjeu central. Les candidats cherchent donc à mobiliser les électeurs en mettant en avant des projets concrets.

Information institutionnelle à caractère général relative au fonctionnement des élections municipales dans les communes de 1 500 habitants et plus

Dates des élections municipales 2026 :

- 1er tour : dimanche 15 mars 2026
- 2^e tour (si nécessaire) : dimanche 22 mars 2026

Campagne de stérilisation des chats

Une campagne de stérilisation des chats errants aura lieu **du 23 au 27 mars prochain**.

Nous invitons les Pinoises et Pinois qui ont des chats errants circulant sur leur propriété, de bien vouloir **se faire connaître auprès de la mairie avant le 16 mars**.

Merci de bien vouloir envoyer un mail à secretariat@mairielepin.fr et renseigner votre nom, adresse et numéro de téléphone.



Coupure de courant Enedis



d'électricité.

Afin d'améliorer la qualité de distribution électrique et de répondre aux besoins des Pinoises et Pinois, l'entreprise Enedis réalisera des travaux sur le réseau électrique, ce qui entraînera une ou plusieurs coupures

Pour protéger vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Les coupures sont prévues le **jeudi 12 mars 2026 de 8h45 à 16h00** rue de Courtry du 15 au 21, 14 et 20 chemin de La Croix et Hameau de la Dhuy.

Infos travaux - Fermeture de la RD 105

Suite à un effondrement grave de la chaussée sur la RD 105, au niveau de la commune de Le Pin, la route est fermée à la circulation afin de garantir la sécurité des usagers.

Cette fermeture a été décidée par le Département de Seine-et-Marne, en concertation avec les communes concernées : Claye-Souilly, Le Pin, Villevaudé et Villeparisis.



Pourquoi cette fermeture ?

La RD 105 traverse une zone de sous-sol gypseux, sensible aux infiltrations d'eau. Un nouvel affaissement est survenu le 4 novembre dernier, malgré des réparations précédentes. Des canalisations d'eau potables (SMAEP - Véolia) ont présenté des fuites et ont dû être consolidées. Des études géotechniques approfondies (sondages jusqu'à 50m) sont toujours en cours.

Secteur concerné

Route fermée entre le giratoire de la RD 34 et l'entrée du quartier de Blois Fleuri
Déviations mises en place dans les deux sens par les RD 34, RD 34e; RN 3 , RD 603, RD 84c
Bus lignes 3S et 2119 : itinéraires modifiés, certains arrêts non desservis et temps de trajet allongés

Durée

La RD 105 restera fermée jusqu'à la fin des analyses et des travaux, le temps de définir une solution durable et sécurisée.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Travaux sur le réseau de transport d'électricité (RTE)



Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension sont entrepris sur la commune **depuis le 5 janvier et jusqu'au 15 mars 2026.**

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Teridaéal.

Inscriptions en petite section pour la rentrée 2026-2027

Les inscriptions en petite section de maternelle pour la rentrée 2026-2027 se font **en mairie depuis le 05 janvier 2026.**

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- livret de famille
- pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance
- justificatif de domicile
- carnet de vaccination (vaccins obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite, coqueluche, infections invasives à *Haemophilus influenza* de type B, hépatite B, infections invasives à pneumocoque, méningocoque de sérogroupe C, rougeole, oreillons et rubéole).

Pour l'inscription à l'accueil de loisirs :

- photocopie attestation CAF
- photocopie du carnet de vaccination de l'enfant
- fiche sanitaire complétée
- fiche de renseignements complétée



Une fois l'inscription en mairie effectuée, Madame Ennebati-Igran, Directrice de l'école, vous contactera par mail pour valider l'inscription au sein de l'école durant le mois de mai.

Merci d'effectuer, si possible, les inscriptions **avant le 29 mai 2026** afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'effectif définitif.

Assistantes maternelles, micro-crèche et CCPMF



Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant ?

Les assistantes maternelles de la commune accueillent vos tout-petits dans un cadre chaleureux, sécurisé et adapté à leurs besoins.

Ci-dessous la listes des assistantes maternelles installées dans notre village :

- Madame **GULCZYNSKI** Marine, 24 rue de Verdun - 06 18 42 91 74
- Madame **MARTIN** Patricia, 10 rue de Lagny - 06 03 90 29 63
- Madame **PELISSIER-TARDIVONT** Karine, 10 allée des Étriers - 06 51 53 67 98
- Madame **SILVA** Stéphanie, 20 allée des Étriers - 06 67 69 18 15



La commune dispose également d'une micro-crèche "La Cabane du Jeu" ouverte depuis avril 2020 et située au 27 rue de Courtry. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

L'équipe dynamique et motivée accueille jusqu'à 10 enfants de Le Pin et/ou de ses alentours; simultanément par jour âgés de 2 mois à 3 ans.

Les activités s'effectuent en petits groupes pour créer de réels échanges et de moments de partage. Parce que grandir est un jeu d'enfant, la micro-crèche est un lieu de découverte, d'ouverture à la sociabilisation et d'expérimentation naturelle pour toutes les choses de la vie.

En fonctions de vos besoins et de vos demandes, vos enfants peuvent être accueillis par l'équipe soit sur un temps plein, soit à mi-temps, soit à la journée ou à la mi-journée.



Une des compétences de notre intercommunalité est l'accompagnement des familles dès les premiers pas de l'enfant. Elle propose des solutions de garde accessibles et adaptées aux besoins des parents et des tout-petits : crèches, Relais Petite Enfance (RPE), accueil des jeunes enfants.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le service Petite Enfance : petite-enfance@cc-pmf.fr ou au 01 60 54 68 48

Calendrier de collecte 2026

LE PIN

CALENDRIER 2026
COLLECTE
DES DÉCHETS

SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes
Plaines et Monts de France a installé 85 bornes
à biodéchets sur le territoire, ce qui a permis une
diminution du tonnage des ordures ménagères.
Restons mobilisés car :
le traitement des ordures ménagères
coûte 3 fois + cher que celui des biodéchets !



410 tonnes de biodéchets
collectées en 2025
(400 tonnes en 2024)

DÉCHETS ACCEPTÉS :
Restes alimentaires, pain, coquille d'œuf, restes
de viandes et de poissons, crustacés, noyaux,
noix, café, thé, ...
essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier
(sans colorant, non parfumés et non plastifiés)



Une question ?
Besoin de plus d'informations ?
Depuis votre portail usager
disponible sur www.ccpm-f.fr



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)

Jan	fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
13	10	10	7	5	2	14	11	8	6	3	1
27	24	24	21	19	16	28	25	22	20	17	15
					30						29

COLLECTE SÉLECTIVE



Le bac de tri sélectif est collecté
toutes les semaines

LE JEUDI MATIN

BORNES À BIODÉCHETS



APPORT VOLONTAIRE

Les bacs sont collectés, lavés et
remplacés toutes les semaines.
Vous avez accès à l'ensemble des
bornes du territoire de la CCPMF.

BORNES À VÊTEMENTS



APPORT VOLONTAIRE

Tous les textiles sont à jeter
dans l'une des bornes disposées
dans votre commune ou sur le
territoire de la CCPMF.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



Le bac des déchets verts est collecté

LE MERCREDI APRÈS-MIDI

• Toutes les semaines
(hors juillet et août)
Du 11/03 au 09/12

• Toutes les deux semaines
en juillet et août
01/07 - 15/07 - 29/07
12/08 - 26/08

BORNES À VERRE



APPORT VOLONTAIRE

Tous les emballages en verre*
sont à jeter dans l'une des bornes
disposées dans votre commune.
*sauf le verre à cassés, les ampoules...

ENCOMBRANTS



Sur rendez-vous.
Inscription obligatoire
sur votre portail usager.

Direction de la communication de la CCPMF / Imprimerie Groupe Michel Catalano / Ne pas jeter sur la voie publique / Déc. 2025

Rappel sur le tri des ordures

DANS LE BAC GRIS



Ordures ménagères
Couches bébé, lingettes et produits d'hygiène usagés, vaisselle cassée, litière pour chat, déjections animales



Objets

Sacs fermés



Couvercle fermé



Les sacs mis à côté ne seront pas ramassés



EXEMPLES D'ERREURS

Tous les emballages ménagers, bouteilles et bocaux en verre, vêtements et linge, végétaux.

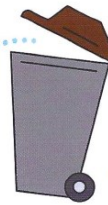
DANS LE BAC MARRON



Branchages en fagots ficelés (diamètre < 10cm et longueur < 1m)



Herbes coupées, feuilles, fleurs sans les pots



Pensez aux broyeurs de végétaux



Accédez aux déchetteries du territoire

- Meaux, Z.A. de la Bauve
- Chelles, rue Jacques Schlosser
- Monthyon, rue du chemin vert
- Crégy-les-Meaux, Le Trou de Chaillouet
- Nanteuil-les-Meaux, chemin des bruyères

DANS LE BAC JAUNE

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers
Papier, livres, journaux et papiers cadeaux



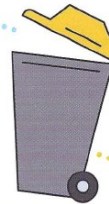
Emballages en carton
Cartons vidés et aplatis, (gros cartons à déposer proprement à côté du bac)



Emballages en plastique
Barquettes de viande, gobelets...



Emballages en métal
Conserves, canettes, couvercles de bocaux...



Pensez à mettre les couvercles dans le BAC JAUNE

Les emballages et papiers doivent être jetés directement en vrac, sans sac plastique, séparés les uns des autres et vides.



EXEMPLES D'ERREURS

- Mouchoirs et papiers absorbants
- Tous les objets : jouets en plastique, brosses à dents, ustensiles de cuisine, appareils électriques

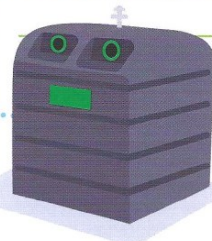
DANS LES BORNES À VERRE



Tous les emballages en verre
Pots, bocaux et flacons de parfum sans couvercle ni bouchon et bien vidés



Bouteilles en verre
Bouteilles de vin, jus, sirop, sans bouchon et à déposer vides



EXEMPLES D'ERREURS

- Aquarium
- Miroir
- Vaisselle, verres cassés
- Vitre cassée
- Ampoule

DANS LA BORNE À BIODÉCHETS



Coquilles
Noyaux, noix, coquilles d'œufs (écrasées), coquillages



Restes de viandes et de poissons
Os, carcasses de poulet, arrêtes



Restes alimentaires
Pain, céréales, produits laitiers (fromage...), pâtes, riz, pelures de légumes, fruits, agrumes...



Essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier
usagés (non parfumés, non plastifiés, sans colorant)



SAC PLASTIQUE INTERDIT

Café et thé
Filtre et marc de café, dosette en papier, sachet de thé



EXEMPLES D'ERREURS

- Cendres, mégots
- Couches et lingettes
- Litières et déjections animales
- Bois, branchages...

+ Pensez aux poules et aux composteurs dans votre jardin

Si vous en avez la possibilité, compostez vos déchets de cuisine et de jardin. Cela permet de réduire de 30% le poids des ordures ménagères par an et par habitant

DANS LES BORNES À VÊTEMENTS



Chaussures
Bottes, baskets... lacées ensemble



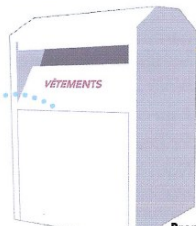
Linge de maison
Serviettes de bain, serviettes de table, parures de lit, nappes en tissu...



Vêtements
Pantalons, t-shirts, chemises, pulls, robes, manteaux...



Maroquinerie
Sacs, porte-monnaies, ceintures...



Propres et dans un sac fermé



EXEMPLES D'ERREURS

- Chaussures de ski
- Rollers
- Casque de moto/vélo



Code la route

Passer le code de la route à Le Pin, c'est possible !

L'équipe France Services de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) est désormais équipée du matériel et a reçu les agréments pour faire passer le code de la route dans leurs locaux au 6 rue du Général de Gaulle à Dammartin-en-Goële et maintenant à Le Pin en mairie.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site www.objectifcode.sgs.com

Plus de renseignements au 01 60 54 68 40.



LE PIN - Le mag n°10 Mars 2026



Cliquez sur le visuel ci-dessous pour feuilleter le magazine de chez vous



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)